



Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

AD : 031-213104219/20251016-DEL2025_06_10-DE

Berser
Levrault

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

SEANCE du 16 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le seize octobre à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal
de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT,
Maire.

DATE
DE LA CONVOCATION

10 octobre 2025

DATE D'AFFICHAGE

10 octobre 2025

Etaient présents : 19

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, COMBA, ABADIE, LAFONT, RAHIN,
VIOLTON, BEGUE, BESOMBES,
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, MIJOLE, PERON, GOUSSET, MORANDIN,
CHARRON, BERGONZAT

Procurations : 07

Mme PEREZ avait donné procuration à M. GAROUSTE
M. BONTEMPS avait donné procuration à M. RENOUX
Mme MARTY avait donné procuration à Mme COMBA
M. CARRIERE avait donné procuration à Mme TARDIEU
Mme SAUVAGE avait donné procuration à M. GUERRIOT
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORADIN
Mme COUESNON avait donné procuration à Mme ABADIE

Absents : 01

M. PIRIOU

Mme BESOMBES a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (25 voix pour).

DELIBERATION N° 2025-06-10

**Décision modificative pour intégration des frais d'études du Parc de la
Mairie**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à une demande du trésorier principal les frais d'études suivis de travaux inscrits au compte 2031, doivent faire l'objet d'intégration sur des comptes d'immobilisations au chapitre 21. Il explique que ces frais d'études remontent aux années 2023 à 2024.

Il est proposé d'ouvrir des écritures d'opérations d'ordre pour intégrer les frais d'études aux travaux y afférant.



Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le 17/10/2025
ID : 031-213104219-20251016-DEL2025_06_10-DE

Ainsi, il est proposé :

FONCTIONNEMENT :

TOTAL :

DEPENSES RECETTES

0.00

0.00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES RECETTES

2031 (041)	Frais d'études		20 000,00
2128 (041)	Autres agencements et aménagements	20 000,00	
TOTAL :		20 000,00	20 000,00
TOTAL		20 000,00	20 000,00

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions),

APPROUVE la décision modificative ci-dessus,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 16 octobre 2025
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

